

**Décision n° P 2017 - 67 en date du 13 OCT. 2017  
portant délégation de signature du président du directoire en matière  
d'emprunt auprès de la Banque Européenne d'Investissement**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu le décret du 24 septembre 2015 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

Vu le décret du 20 avril 2017 portant nomination d'un membre du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

Décide :

**Article 1 :** Délégation est donnée à Monsieur Julien SENEZE, directeur des finances, à l'effet de parapher, au nom du président du directoire, conformément à la délibération n° CS 2017-14 autorisant le recours à l'emprunt auprès de la BEI, le contrat de financement Grand Paris - Réseau de transport - Ligne 15 Sud entre la Banque Européenne d'Investissement et la Société du Grand Paris portant la référence N°FI 87.653/FR / N°SERAPIS 2017-0236.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le 13 OCT 2017

Le président du directoire

  
Philippe YVIN